

<u>CHRV</u>	
<u>DESCRIPTION DE FONCTION</u>	Sect. Contr. : SOI
	Année : 2016
	N° Fonction : 045
	Version : 2

TITRE DE LA FONCTION

CODIFICATEUR – CELLULE DM-RHM A TEMPS PLEIN (H/F)

1. La fonction de Codificateur à la Cellule DM-RHM

Sous la direction du Responsable de la Gestion de l'Information Médicale, le Codificateur à la Cellule DM-RHM participe à la récolte des informations médicales, infirmières et administratives contenues dans les dossiers d'hospitalisation en vue de leur codification en langage ICD10-CM.

2. Le contenu de la fonction

a) Sa position hiérarchique (organigramme) :

Le poste de Codificateur à la Cellule DM-RHM se situe au niveau de l'organigramme de la Direction médicale. Il dépend hiérarchiquement du Responsable de la Gestion de l'Information Médicale.

b) Les missions de la fonction :

- Les missions générales

- Maîtriser les règles et les principes essentiels de codage du SFP Santé Publique et utilisation adéquate des volumes de codification des diagnostics et interventions (ICD10-CM) ;
- Lecture et recherche d'informations pertinentes dans l'ensemble du Dossier Patient (médical, infirmier et administratif) ;
- Codage de qualité suite à l'analyse des différents documents contenus dans le dossier afin de répondre autant aux besoins du SPF en matière de statistiques et de recherches que de financement des établissements de soins.

- Les missions particulières

- Lecture systématique de la totalité des dossiers médicaux et infirmiers, informatisés et « papiers » ;
- Vérification des données et renseignements administratifs du séjour ainsi que des données des Urgences/Smur – Correction sur base des documents ou informations fournies ;
- Codification des pathologies et des actes techniques rencontrés lors de l'hospitalisation - langage utilisé : anglais ;
- Toute autre mission incombant à la cellule DM-RHM.

c) Les compétences :

- Avoir une bonne connaissance de l'ensemble des spécialités médicales :
 - Anatomie, physiologie, pathologies interne et externe, diabétologie, bactériologie, hématologie, gériatrie, gynécologie, ... (spécialités étudiées lors de la formation d'infirmière) ;
 - Les pathologies et leur sémantique ;
- Avoir une bonne connaissance de la structure et contenu des dossiers médicaux et infirmiers ;
- Montrer un intérêt pour la manipulation de l'outil informatique.

3. Les modalités d'exercice

- a) **Grade** : Infirmier gradué/bachelier ou breveté selon le diplôme du candidat retenu et l'ancienneté pécuniaire acquise ;
- b) **Barème** : B1 ou D6 ;
- c) **Horaire** : Horaire fixe, 5 jours par semaine (du lundi au vendredi), maximum 8h00 par jour entre 7h30 et 16h30.

4. Les conditions d'accès

- Etre titulaire d'un diplôme d'infirmier breveté, gradué/bachelier ;
- Avoir une expérience de minimum 5 années dans une unité d'hospitalisation ou urgences;
- Satisfaire à l'épreuve de sélection : épreuves écrite et orale.

5. Les atouts

- Connaissance de l'anglais ;
 - Connaissance de l'Institution ;
 - Expérience en lien avec la fonction. Une expérience multidisciplinaire (Urgences, Réanimation) constitue un atout.
-